

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : XB 2253-1 HARDENER BD

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 58QE-107A-M00G-6C3V

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

P391 Recueillir le produit répandu.

### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine  
 m-phénylenebis(méthylamine)  
 Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia  
 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

### **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2 Mélanges**

#### **Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine	- - 01-2119972321-42	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - < 70
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412 EUH071  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie	>= 25 - < 30

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version 1.1      Date de révision: 05.07.2023      Numéro de la FDS: 400000009648      Date de dernière parution: 20.12.2019  
Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

		orale: 930 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,34 mg/l	
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	- - 01-2119557899-12	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
formaldehyde, polymer with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and phenol	445498-00-0 Polymère -	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	>= 2,5 - < 10
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0 01-2119560597-27	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

- Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Ammoniaque

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

sensibilisation chez les personnes prédisposées.  
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## XB 2253-1 HARDENER BD

Version 1.1 Date de révision: 05.07.2023 Numéro de la FDS: 400000009648 Date de dernière parution: 20.12.2019  
Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	VLCT (VLE)	0,1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,29 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
m-phénylenebis(méthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,2 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,1 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,600 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,130 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,130 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	Eau douce	0,015 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,014 mg/l



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version 1.1      Date de révision: 05.07.2023      Numéro de la FDS: 400000009648      Date de dernière parution: 20.12.2019  
Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,132 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,125 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	7,5 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	6,93 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,15 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,018 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Eau douce	0,046 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,262 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,46 mg/l
	Sol	0,025 mg/kg
m-phénylenebis(méthylamine)	Eau douce	0,094 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,009 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,152 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	12,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	1,24 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	2,44 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Matériel	:	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	10 - 480 min
Matériel	:	Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture	:	> 8 h
Remarques	:	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	:	Type mixte protégeant des particules, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (AK-P)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	clair
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	:	La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Point de fusion/point de congélation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	:	> 200 °C Méthode: Evalué(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 0,97 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble, non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 50 mPa,s (25 °C)

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
ammoniac, anhydre  
Aldéhydes  
Cétones**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguëToxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**m-phénylenebis(méthylamine):**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 930 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401Estimation de la toxicité aiguë: 930 mg/kg  
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): env. 1,34 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 1,34 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3 100 mg/kg  
Méthode: Autres lignes directrices  
Symptômes: Nécrose, Erythème  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 885 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,74 mg/l  
Durée d'exposition: 8 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2 980 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

**formaldehyde, polymer with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and phenol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - < 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
BPL: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 169 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle): > 1 ml/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**

Espèce	:	Epiderme humain
Evaluation	:	Irritant
Méthode	:	OCDE ligne directrice 439
Résultat	:	Irritant pour la peau.

**m-phénylenebis(méthylamine):**

Espèce	:	Rat
Evaluation	:	Provoque des brûlures.
Méthode	:	Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
Résultat	:	Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Espèce	:	Barrière bio macromoléculaire synthétique
Méthode	:	OCDE ligne directrice 435
Résultat	:	Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:****Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritation sévère des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

**m-phénylenebis(méthylamine):**

Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.

**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Espèce	:	Lapin
--------	---	-------

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Corrosif  
Méthode : Autres lignes directrices  
Résultat : Corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : A un effet sensibilisant.

**m-phénylenebis(méthylamine):**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme  
BPL : oui

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation., Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Corrosif pour le tractus respiratoire.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:****Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 487  
Résultat: négatif

### **m-phénylenebis(méthylamine):**

- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: Test de Ames
  - Système d'essais: Salmonella typhimurium
  - Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
  - Méthode: OCDE ligne directrice 471
  - Résultat: négatif
  - BPL: oui
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
- Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
  - Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
  - Méthode: OCDE ligne directrice 473
  - Résultat: négatif
  - BPL: oui
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
- Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
  - Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
  - Méthode: OCDE ligne directrice 476
  - Résultat: négatif
  - BPL: oui
- Génotoxicité in vivo :
- Type de Test: Test du micronucleus in vivo
  - Espèce: Souris (mâle et femelle)
  - Type de cellule: Moelle osseuse
  - Voie d'application: Oral(e)
  - Durée d'exposition: single dose
  - Dose: 750 mg/kg body weight
  - Méthode: OCDE ligne directrice 474
  - Résultat: négatif
  - BPL: oui
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation :
- Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.



**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 125/250/500 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**formaldehyde, polymer with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and phenol:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Génotoxicité in vitro : Concentration: 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Concentration: 2500 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction**

**Composants:**

**Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

**m-phénylenebis(méthylamine):**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 50, 150 and 450 mg/kg  
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 50 - 150 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 450 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.  
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Souche: Sprague-Dawley  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 30, 100, 300 mg/kg milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 15 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

- Effets sur la fertilité :
- Type de Test: OCDE ligne directrice 421
  - Espèce: Rat, mâle et femelle
  - Voie d'application: Dermale
  - Dose: 3/10/30 milligramme par kilogramme
  - Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
  - Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
  - Méthode: OCDE ligne directrice 421
  - Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
- 
- Espèce: Rat, mâle et femelle
  - Voie d'application: Oral(e)
  - Dose: 0/50/150/450 milligramme par kilogramme
  - Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
  - Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
  - Méthode: OCDE ligne directrice 443
- 
- Type de Test: OCDE ligne directrice 421
  - Espèce: Rat, mâle et femelle
  - Voie d'application: Oral(e)
  - Dose: 0/75/150/300/600 mg/kg bw/d
  - Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
  - Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 600 Poids corporel mg / kg
  - Méthode: OCDE ligne directrice 421
- Incidences sur le développement du fœtus :
- Type de Test: Prénatal
  - Espèce: Lapin, femelle
  - Voie d'application: Oral(e)
  - Dose: 15/50/115 milligramme par kilogramme
  - Durée d'un traitement unique: 23 d
  - Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
  - Toxicité pour le développement: NOAEL: 115 Poids corporel mg / kg
  - Méthode: OCDE ligne directrice 414
- 
- Type de Test: Prénatal
  - Espèce: Rat, femelle
  - Voie d'application: Oral(e)
  - Dose: 0/40/125/350 milligramme par kilogramme
  - Durée d'un traitement unique: 13 d
  - Toxicité maternelle générale: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
  - Toxicité pour le développement: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
  - Méthode: OCDE ligne directrice 414

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

#### **Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1000 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 6 Weeks  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subaiguë

#### **m-phénylenebis(méthylamine):**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 150 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition : 28 d  
Nombre d'expositions : 7 days/week  
Dose : 0, 10, 40, 150 and 600 mg/kg/d  
Méthode : OCDE ligne directrice 407  
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 0,6 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation  
Durée d'exposition : 13 weeks 6 h  
Nombre d'expositions : 5 days/week  
Dose : 0, 0.64, 5.1, 31 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode : OCDE ligne directrice 413  
BPL : oui  
Organes cibles : Poumons

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation., Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Corrosif pour le tractus respiratoire.  
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

#### **Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : >= 250 mg/kg/d

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Voie d'application	: Dermale
Durée d'exposition	: 90 days 6 h
Nombre d'expositions	: 5 days/week
Dose	: 0/50/80/250 mg/kg bw/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 411

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 15 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 1 032 h
Nombre d'expositions	: 7 d
Méthode	: Toxicité subaiguë

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l
	Durée d'exposition: 96 h
	Type de Test: Essai en semi-statique
	Substance d'essai: Eau douce
	Méthode: OCDE ligne directrice 203

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 5,18 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,63 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 721 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### **m-phénylenebis(méthylamine):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 87,6 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 15,2 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 32,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 10,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 4,7 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

### **Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Toxicité pour les poissons : CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 80 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Acartia tonsa): 418,34 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau de mer

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 15 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOECr (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,32 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CI50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 141,72 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau de mer  
Méthode: ISO 10253

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

ErC10 (Skeletonema costatum (algue marine)): 33,34 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau de mer  
Méthode: ISO 10253

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 750 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**formaldehyde, polymer with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and phenol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 40 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 24 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 219 ug/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h



**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

	Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau de mer
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 84 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

**Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**

Biodégradabilité	: Inoculum: boue activée Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 0 - 70 % Durée d'exposition: 74 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
------------------	--

**m-phénylenebis(méthylamine):**

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Inoculum: Boue activée, non adaptée Concentration: 14,2 mg/l Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 49 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B Substance d'essai: Eau douce BPL: oui
------------------	--

**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Inoculum: Mélange Résultat: N'est pas biodégradable Biodégradation: 0 %
------------------	--

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 12 Months (25 °C)  
pH: 6,5  
Méthode: Pas d'information disponible.  
Remarques: Eau douce

**formaldehyde, polymer with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and phenol:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 3 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 2 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 4 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and tetraethylenepentamine:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2,14  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**m-phénylenebis(méthylamine):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,18 (25 °C)  
pH: 10,3 - 10,4  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
BPL: oui

**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 22,09 (25 °C)  
log Pow: 1,34 (25 °C)

**formaldehyde, polymer with N,N-dimethyl-1,3-propanediamine and phenol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 6,47 (20 °C)  
log Pow: 0,81 (20 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
BPL: oui

**2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow:  $\geq 0,219$  (21,5 °C)  
log Pow: -0,66 (21,5 °C)  
Méthode: OPPTS 830.7550

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADN</b>	:	UN 1760
<b>ADR</b>	:	UN 1760
<b>RID</b>	:	UN 1760
<b>IMDG</b>	:	UN 1760
<b>IATA</b>	:	UN 1760

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (M-XYLYLENE DIAMINE)
<b>ADR</b>	:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (M-XYLYLENE DIAMINE)
<b>RID</b>	:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (M-XYLYLENE DIAMINE)
<b>IMDG</b>	:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (M-XYLYLENE DIAMINE)
<b>IATA</b>	:	Corrosive liquid, n.o.s. (M-XYLYLENE DIAMINE)

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 8	
<b>ADR</b>	: 8	
<b>RID</b>	: 8	
<b>IMDG</b>	: 8	
<b>IATA</b>	: 8	

#### **14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C9
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C9
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

### **RID**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C9  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

### **IMDG**

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

## **14.5 Dangers pour l'environnement**

### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **IMDG**

Polluant marin : oui(FORMALDEHYDE, POLYMER WITH AMINE AND PHENOL, POLYAMIDOAMINE)

## **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

## **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 51, 49, 49 bis, 43 (R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511

### **Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.
- AIIC : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent. Veuillez contacter votre représentant commercial pour plus d'informations avant l'importation en Australie
- NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- ENCS : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

**XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

Date d'impression 30.01.2024

Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

**Information supplémentaire****Classification du mélange:**

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## **XB 2253-1 HARDENER BD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 20.12.2019
1.1	05.07.2023	400000009648	Date de la première version publiée: 20.12.2019

---

Date d'impression 30.01.2024